

Cochez pour les affirmations suivantes si elles sont exactes (vrai) ou non (faux)

Affirmations	VRAI	FAUX
Les prestations des assurances sociales sont fixées par la loi		
L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie fait partie des assurances sociales		
Toutes les personnes résident en Suisse sont obligatoirement assurées dans les premiers pilier		
La surveillance des assurances sociales est assurée par l'Autorité Fédérale de surveillance des marchés financiers		
Les assurances privées peuvent être complétées par des assurances sociales		

